



## Du bilan aux perspectives



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Plan  
Rhône  
Saône**



# **PROJET DE CONTRAT DE PLAN INTERRÉGIONAL RHÔNE-SAÔNE 2021-2027**

5 novembre 2020



# Une ambition centrée sur la transition écologique et climatique des activités et des territoires

## Poursuite des objectifs stratégiques majeurs

- Qualité eau et biodiversité
- Transport fluvial
- Tourisme
- Energie
- Lutte contre les inondations
- Actions territoriales et recherche

## Potentiellement des évolutions ...

Nouvelles thématiques : eau et agriculture, écologie industrielle et territoriale ...

Périmètres adaptables

Modularité des aides de l'Etat « eau-air-sol »

### UN NOUVEAU PLAN RHÔNE-SAÔNE 2021-2027





# Calendrier et maquette financière

## Calendrier en cours de définition

Validation des orientations stratégiques  
(CODIR 4 décembre 2020)

Réalisation de l'évaluation environnementale  
et des consultations au premier trimestre 2021

Finalisation 1<sup>er</sup> semestre 2021

## Maquettes financières

### Double programmation

2021-2022 dans le cadre de « fonds de relance »

2023-2027 dans le cadre d'une programmation  
CPIER classique

Des fonds Etat en légère augmentation par  
rapport à la période antérieure sur la  
programmation classique et une dotation  
spécifique « France Relance » pour 2021-2027 en  
sus

Un travail de maquette mené au sein des CTTI par  
volet du contrat de plan

Une articulation avec le volet interrégional  
en cours de discussion



- Démarche interrégionale confirmée par le partenariat, sanctuarisation des crédits FEDER affectés au Rhône & Saône
  - ⇒ Soit 33 M€ de FEDER pour la période 2021-2027 (enveloppe stable par rapport à 14-20).
- Volonté de l'UE de limiter le nombre de programmes opérationnels et de renforcer la mutualisation des moyens :
  - ⇒ arrêt des programmes opérationnels interrégionaux,
  - ⇒ la Région Auvergne-Rhône-Alpes : autorité de gestion d'un axe spécifique au sein du programme FEDER/FSE + AURA : « Priorité n°6 : Rhône & Saône »
- Nécessaire articulation avec :
  - les 4 programmes FEDER régionaux : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - le CPIER,
  - les politiques et dispositifs du partenariat.



- Décembre 2019 – Octobre 2020 : concertation et travaux d'écriture
- Novembre 2020 :
  - Comité de suivi : présentation de l'axe interrégional
  - Diffusion du projet d'axe au partenariat, recueil des contributions via l'adresse mail : [federfse2021-2027@auvergnerhonealpes.fr](mailto:federfse2021-2027@auvergnerhonealpes.fr)
- Décembre 2020 : validation partenarial de l'axe dans le cadre des instances du plan Rhône
- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 :
  - Validation de l'axe interrégional par le comité de suivi
  - Dépôt du programme FEDER/FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes auprès de la Commission européenne - *sous réserve d'accord sur le budget et les règlements européens*
- 1<sup>er</sup> janvier 2021: Début d'éligibilité des dépenses – *Attention, le logiciel de dépôt des projets (Synergie) ne sera vraisemblablement pas disponible avant le 2<sup>nd</sup> trimestre 2021*

# Elaboration du plan Rhône & Saône

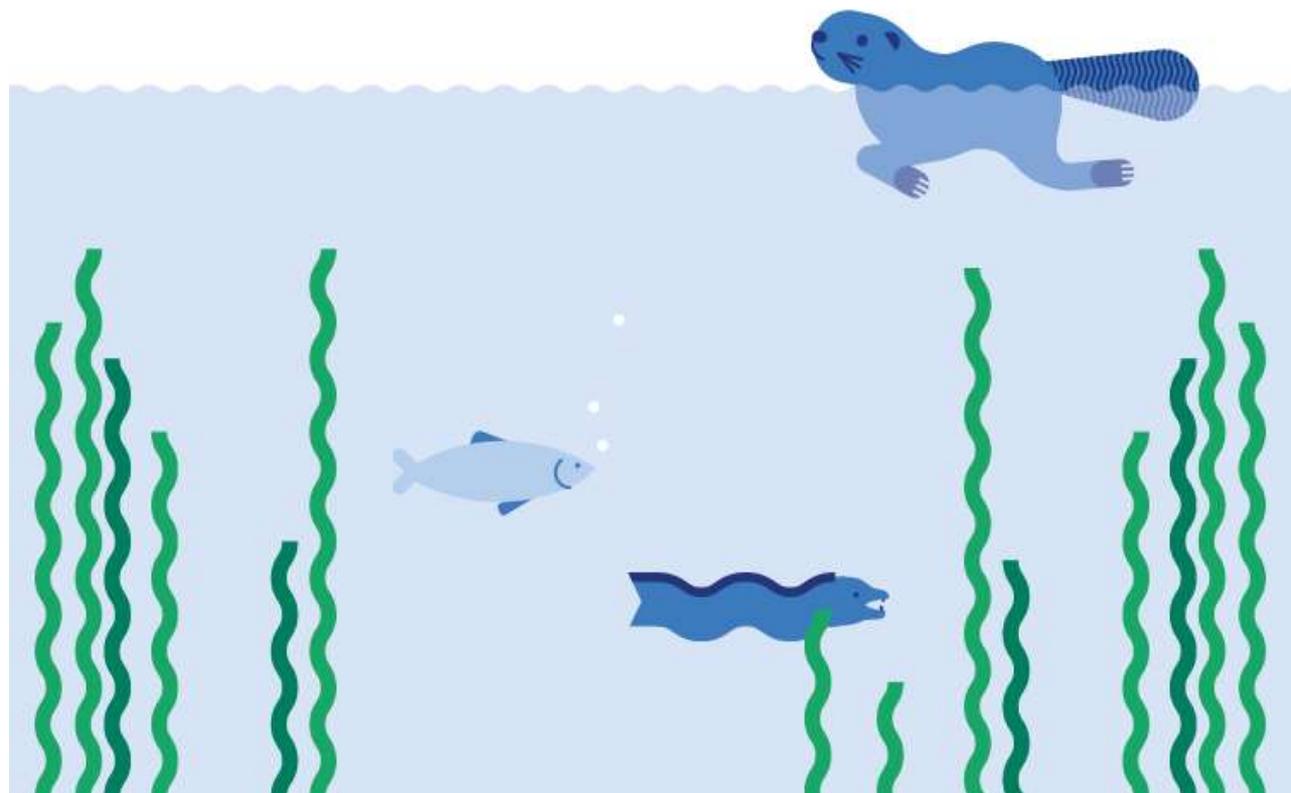


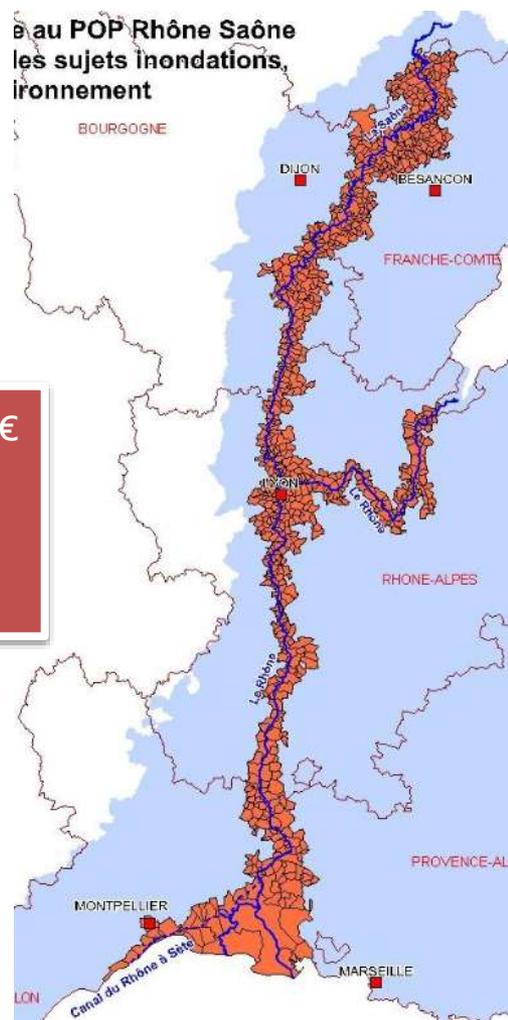
2021-2027

volet eau et biodiversité

*(anciennement QRB qualité, ressource et biodiversité)*

Plan  
Rhône  
Saône





Ambition reconduite 125 M€ plus de moyens sur la morphologie et les zones humides

Connaissance

FEDER fléché

Continuité

Morphologie

Zones humides et annexes fluviales

FEDER fléché

Trame turquoise et espèces

Ressource

Toxique

AVEC LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE



### Connaissance

- La connaissance au service des gestionnaires : poursuite des dispositifs existants
- Montée en puissance d'un volet Saône
- Définition des zones de sauvegarde pour l'eau potable

### Continuité

- 11 nouveaux ouvrages à rendre franchissables

### Morphologie

- 17 sites à restaurer: vieux Rhône, îlons, dynamisation des marges alluviales

### Zones humides et annexes fluviales

### Trame turquoise et espèces

### Ressource

- PGRE de Péage de Roussillon
- Acquisition de connaissance, études

### Toxique

- Révision de la stratégie
- Réduction des pollutions sur 10 sites indus et 8 systèmes collectifs



Connaissance

Continuité

Morphologie

Zones humides et  
annexes fluviales

Trame turquoise  
et espèces

Ressources

Toxique

### Zones humides et annexes fluviales :

- animation de la stratégie zones humides de l'axe Rhône & Saône,
- Restauration des zones humides dégradées en lien avec la stratégie,
- Préservation de milieux humides par la maîtrise foncière.



Objectif proposé : **800 ha de zones humides à restaurer ou préserver.**

Budget: 15M€ environ  
Cofinancements  
Agence/FEDER/Région/ EDF et CNR

- Milieux visés : zones humides, annexes fluviales, îlônes (hors travaux menés par la CNR), ou platis (zone de haut fond) sur la Saône.

AVEC LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE



Connaissance

Continuité

Morphologie

Zones humides et  
annexes fluviales

Trame turquoise et  
espèces

Ressource

Toxique

### Trame turquoise et espèces :

Définition de la trame turquoise

... tout en s'appuyant sur des projets  
en cours dans les territoires, notamment :

- La restauration des frayères, les actions en faveur de l'apron, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, les poissons migrants...
- Et aussi les travaux de reconquête de la biodiversité (notamment les projets issus des structures partenaires, appel à projet biodiversité de l'Agence, projet de PSE,...).

En cours de construction...

AVEC LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE



## Préservation de la biodiversité le long du Rhône et de la Saône

*Objectif spécifique 2.7 - En améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution.*

### Enjeux :

- restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques,
- renforcer la résilience aux changements climatiques,
- soutenir les services écosystémiques fournis par ces milieux.

### Types d'action éligibles :

- projets d'amélioration des connaissances et d'animation/coordination des actions le long du Rhône et de la Saône,
- actions d'acquisition, de préservation et de restauration des zones humides prioritaires en bordure du Rhône et de la Saône.

# Aides de l'Agence de l'eau : aide classique et appel à projet rebond



- Etudes préalables, générales : jusqu'à 70%
- Maîtrise foncière zones humides menacées : jusqu'à 70%
- la maîtrise foncière zones humides préservées non menacées, à un taux d'aide maximum de 50% (vs 0%)
- Travaux, entretien post-travaux, suivis efficacité : jusqu'à 50% mais 70% jusqu'à fin 2021 (rebond)
- Animation: jusqu'à 50%

# Aides de l'Agence de l'eau : appel à projet biodiversité



- Appels à projet **annuels** biodiversité :  
jusqu'à 70% de subvention  
*jurys en juin – dépôt des dossiers 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril*  
enveloppes en augmentation 10M€/2021
- Exemples de projets retenus

# Aides de l'Agence de l'eau : appel à projet biodiversité



## Exemples de projets

- étude et travaux de restauration d'une mosaïque de milieux naturels humides sur deux fuseaux écologiques stratégiques dans la plaine de Valence.
- Mise en œuvre d'actions pour améliorer la trame turquoise aux abords du réseau ferré – SNCF PACA remise en état des continuités écologiques.
- Caractérisation écologique d'un réseau de mares sur la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon en préalable à leur restauration OFB (84) : étude préalable aux travaux pour la restauration d'un réseau de mares temporaires et/ou humides sur la réserve.
- Restauration de la circulation d'amphibiens et préservation d'un réseau d'habitats sur le col de la Crusille, CD Savoie et CEN Savoie